



Maître d'ouvrage

COMMUNE D'ORÉE D'ANJOU  
13, Rue Marguerite de Clisson  
CHAMPTOCEAUX

49270 ORÉE D'ANJOU



Mise à jour du zonage d'assainissement des  
eaux usées

**Résumé non technique**

**Juillet 2018**

## ↳ INTRODUCTION

La commune nouvelle d'Orée d'Anjou a été créée le 15 Décembre 2015 et est issue de la fusion des communes constituant la communauté de communes de Champtoceaux. L'ex communauté de communes avait engagé la réalisation d'un PLU intercommunal. La commune nouvelle Orée d'Anjou a donc poursuivi cette étude par la réalisation d'un PLU pour la commune nouvelle. Dans le cadre de cette étude, les différents zonages d'assainissement des eaux usées vont être harmonisés afin de ne former qu'un seul document à l'échelle de la commune nouvelle d'Orée d'Anjou.

Une première enquête publique a été réalisée du 20 Novembre au 22 Décembre 2017 pour valider le PLUi et l'étude de mise à jour du zonage d'assainissement. Compte tenu des nombreuses observations formulées, la commune d'Orée-d'Anjou a souhaité retravailler son projet. Pour le zonage d'assainissement, la modification concerne uniquement la commune déléguée de Champtoceaux avec l'intégration des conclusions de l'étude diagnostique de réseau d'assainissement des eaux usées et la modification du périmètre collectif sur le secteur de la Bonde, la Rivière et le Cul du Moulin. En effet une étude spécifique a été réalisée sur ce secteur pour déterminer le mode d'assainissement le plus adapté aux contraintes locales. Les plans de zonage concernés sont modifiés en conséquence.

## ↳ CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

La commune d'Orée d'Anjou est située en rive sud de la Loire en limite avec le département de Loire Atlantique. Cette commune est constituée de 9 communes déléguées : Bouzillé, Champtoceaux, Drain, Landemont, Liré, Saint Christophe la Couperie, Saint Laurent des Autels, Saint Sauveur de Landemont et la Varenne et est intégrée à Mauges communauté.

Il existe un captage assurant l'alimentation en eau potable, il est situé sur la commune de Champtoceaux au lieu dit le Cul du Moulin. La distribution de l'eau potable est assurée par le SIAEP de Champtoceaux et par le SMAEP des eaux de la Loire.

Orée d'Anjou	Bureaux d'études EF Etudes
Zonage d'Assainissement des Eaux Usées Références : ZEU-2013-1316	Résumé non technique Juillet 2018 2

## ↳ RAPPEL DE L'ETUDE DE ZONAGE DE 2004

Un rappel synthétique des différentes études de zonage est présenté par commune. Le tracé de l'ancien zonage d'assainissement est porté sur les projets de plans de zonage.

## ↳ SITUATION ACTUELLE

★ **POPULATION – HABITAT** : La progression de la population est plus accentuée sur la période 1999/2010 que sur la précédente 1990/1999. Cette évolution s'est fortement calmée sur la période 2010/2012. Sur l'ensemble d'Orée d'Anjou, la population a augmenté de + 4 % sur la période 1990/1999, + 25 % sur 1999/2010 et + 3 % sur 2010/2012.

Pour l'évolution du parc des logements, Il s'avère que l'accroissement du nombre de résidences principales qui représente en moyenne de 80 à 90 % du parc total ; correspond principalement à l'évolution de la population. La tendance générale sur Orée d'Anjou est à une baisse du nombre de résidences secondaires (294 en 2010 et 276 en 2012) et à une forte augmentation des logements vacants (423 en 2010 et 458 en 2012).

★ **URBANISATION** : Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été définies par commune.

Commune	Urbanisation envisagée en nombre de logements	Répartition des projets d'urbanisation			Charge estimée en Equivalent Habitant
		Dont les dents creuses	Dont urbanisation à court terme (1 AU)	Dont urbanisation à moyen terme (2 AU)	
Bouzillé	62	11	15	36	155
Champtoceaux	325	10	60	255	813
Drain	69	8	20	41	173
Landemont	240	9	43	188	600
Lire	264	23	35	206	660
Saint Christophe la Couperie	52	5	6	41	130
Saint Laurent des Autels	213	16	48	149	533
Saint Sauveur de Landemont	54	1	24	29	135
La Varenne	97	11	20	66	243
Orées d'Anjou	1376	94	271	1011	3440

Orée d'Anjou	Bureaux d'études EF Etudes
Zonage d'Assainissement des Eaux Usées	Résumé non technique
Références : ZEU-2013-1316	Juillet 2018
	3

## ↳ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

On recense 17 stations d'épuration sur le territoire d'Orée d'Anjou. Pour chaque ex-commune, un plan réseau a été mis à jour avec les linéaires de canalisation : gravitaire séparatif, gravitaire unitaire, refoulement et poste de relevage. Pour chaque unité de traitement, les taux de charge hydraulique et organique ont été calculés permettant de connaître les possibilités de raccordement et de valider les orientations d'urbanisation du PLU.

## ↳ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le **S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif est assuré par Orée d'Anjou. Le diagnostic initial a été réalisé sur les années 2008-2009.

Lors de travaux nécessitant un dépôt de permis de construire ou lors de transactions immobilières (vente ou mutation), le système d'assainissement non collectif devra être mis en conformité.

## ↳ SYNTHÈSE DE LA SITUATION ACTUELLE

L'ajustement du plan de zonage porte essentiellement autour des secteurs déjà desservis par le réseau d'assainissement collectif. Le calage de la délimitation du plan de zonage est basé sur celle du PLU et des projets d'urbanisation.

## ↳ COMPLÉMENT D'ÉTUDE 2018

Ce complément porte sur les conclusions du rapport de Phase 2 nappe haute de l'étude diagnostique de réseau d'assainissement des eaux usées de la commune déléguée de Champtoceaux et sur la réalisation d'une étude technico-économique pour la prise en charge collective ou individuelle de l'assainissement des villages de la Bonde, la Rivière et le Cul du Moulin sur la commune déléguée de Champtoceaux.

Le scénario de la collecte des eaux usées avec un refoulement sur le poste de relevage de la Garenne a été retenu comme mode d'assainissement de ces trois hameaux : la Bonde, la Rivière et le Cul du Moulin. Les plans de zonage d'assainissement des eaux usées ont été modifiés en conséquence.

Orée d'Anjou	Bureaux d'études EF Etudes
Zonage d'Assainissement des Eaux Usées Références : ZEU-2013-1316	Résumé non technique Juillet 2018
	4

## ↳ DETERMINATION DU ZONAGE

Compte tenu de cet état des lieux ; le conseil municipal décidera par la prise d'une délibération de modifier son plan de zonage et de le soumettre à la procédure d'enquête publique.

## ↳ RESEAU PLUVIAL

Compte tenu de la topographie de la commune et des projets d'urbanisation au niveau du bourg, il sera nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires lors de la réalisation des travaux d'urbanisation pour capter et réguler l'écoulement des eaux pluviales sans porter préjudice aux secteurs situés en aval soit de manière globale soit à la parcelle.

## ↳ REGLES POUR LES USAGERS

**★Assainissement collectif :** Les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif sont sous la responsabilité du service assainissement de la commune d'Orée d'Anjou. Ils doivent respecter le règlement d'assainissement et sont assujettis à la fiscalité correspondante.

**★Assainissement non collectif :** Les usagers maintenus en assainissement non collectif sont sous la responsabilité du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** assurée par la commune d'Orée d'Anjou. Ils doivent respecter le règlement d'assainissement non collectif et sont assujettis à la fiscalité correspondante.

Orée d'Anjou	Bureaux d'études EF Etudes
Zonage d'Assainissement des Eaux Usées Références : ZEU-2013-1316	Résumé non technique Juillet 2018 5